



POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS

Débat d'Orientation

Budgétaire

2023

SOMMAIRE

1. Le Débat d'Orientation Budgétaire

- a. Situation globale
- b. Situation du PMGA

2. Situation et orientations budgétaires du PMGA

- a. Situation et Dépenses de personnel
- b. Dépenses/Recettes - Fonctionnement et Investissement

1. Le Débat d'Orientation Budgétaire

a. Situation globale

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet au Comité syndical :

- d'être informé sur l'évolution de la situation budgétaire de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.

Le Président présente au Comité syndical, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation prévue à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, acte majeur de la vie financière de la collectivité.

La préparation, l'adoption et l'exécution du budget sont les trois temps d'un processus rythmé par les étapes que représentent le DOB, la présentation du Compte Administratif puis le vote du Budget Primitif. Chacune de ces étapes permet au Comité syndical de débattre en toute transparence des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des EPCI membres et donc des habitants de notre territoire.

Les orientations budgétaires permettent de présenter les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité, dans un contexte marqué par la contrainte et une imprévisibilité renforcée.

Bien que n'ayant aucun caractère décisionnel, la teneur du DOB doit faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

L'ambition du DOB n'est pas de détailler l'affectation des moyens aux priorités du Pôle, ce qui sera effectué au Budget Primitif, mais de s'en tenir aux grandes orientations et à la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux du projet politique de notre territoire.

Ce DOB constitue donc un moment important de la vie de notre collectivité.

Calendrier budgétaire

→ 9 février 2023 : Présentation du DOB 2023.

→ 3 avril 2023 : Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Pôle métropolitain 2022 et Vote du BP 2023.

b. Situation du Pôle métropolitain

Depuis 5 ans maintenant, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est structuré dans le but de rassembler les intercommunalités et apporter des réponses communes, adaptées aux enjeux de nos territoires. Le PMGA se porte ainsi au service des 466 communes et 8 intercommunalités de notre territoire, avec à la clé, la mise en place de services pour l'émergence de projets majeurs tels que le SCOT, le PCAET ou la mobilité et le tourisme

Nous sommes aujourd'hui pleinement mobilisés pour agir à l'échelle du territoire, fédérer autour de projets collectifs de développement en faveur de la transition écologique. Nous le savons, face au changement climatique, nous devons engager des transformations profondes, co-construites avec les citoyens. Nous devons développer une offre de mobilité durable, maîtriser, organiser et choisir notre développement à travers des outils d'aménagement communs, réduire nos consommations d'énergie, faciliter la production d'énergies renouvelables locales, favoriser les circuits courts, préserver la biodiversité et encourager une économie locale à valeur ajoutée. Ces transformations profondes doivent allier sobriété, innovations et expérimentations. C'est le sens de notre engagement pour ce mandat, en cohérence avec les objectifs communs d'un plan climat à l'échelle du Grand Amiénois.

Se réunir pour avoir la capacité de porter des projets structurants, pour engager ces transitions, pour négocier les solutions avec nos interlocuteurs et partenaires de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, c'est ce rôle, c'est ce lien qu'offre aujourd'hui le Pôle métropolitain aux collectivités du territoire.

Le Pôle métropolitain c'est avant tout agir ensemble pour maîtriser notre avenir commun.

2. Situation et orientations budgétaires du PMGA

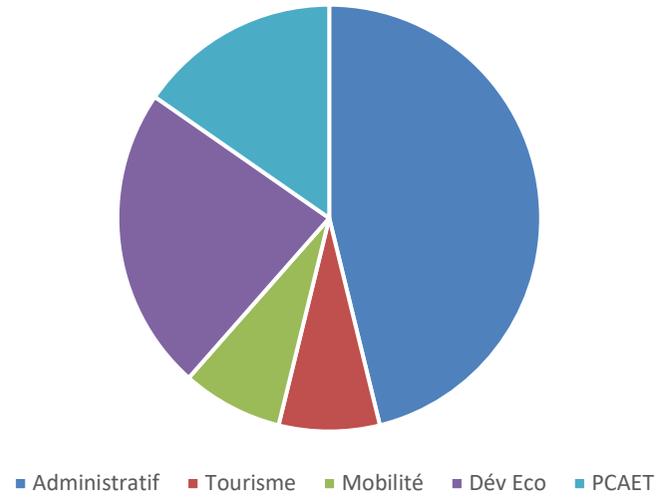
a. Situation et Dépenses de personnel

Structure des effectifs 2023

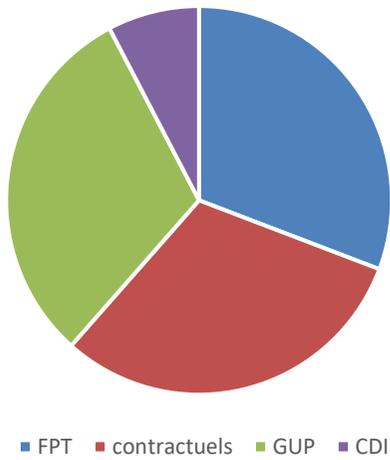
1	charges structurantes	Ingénieur en chef	Directrice	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Attaché	Responsable finances	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Rédacteur P 1ère classe	Intérim Finances, AdmG, PAT	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Adjoint administratif	Opérateur finances	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Rédacteur Principal	Chargée de mission CRTE	Pourvu	contrat 2 ans (financement Etat)	Administratif
1	charges structurantes	Attaché	Chargée de mission COT	Pourvu	contrat 3 ans	PCAET
1	Projets partagés (CCALN-CCGR)	Attaché	Développeur Eco mutualisé	Pourvu	CDI	Dev Eco
1	Projets partagés (5 EPCI)	Ingénieur	Chargé de mission Mobilité	pourvu jusque fin février 23 à pourvoir au 1er mars 23	contrat PMRU (CC2SO) contrat 2 ans (financement 5 EPCI)	Mobilité
1	Projets partagés (CAM-CCPC)	Attaché	Territoire d'industrie	A pourvoir	contrat 2 ans (financement Etat)	Dev Eco
1	charges structurantes	Ingénieur	GUP Responsable PCAET	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	PCAET
1	charges structurantes	Ingénieur	GUP Responsable Tourisme	à pourvoir au 1er février 23	Fonctionnaire territoriale	Tourisme
1	charges structurantes	Attaché	GUP Responsable Dév Eco	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Dev Eco
1	charges structurantes	Rédacteur	GUP Assistante Direction	à pourvoir au 1er février 23	Fonctionnaire territoriale	Administratif

5 agents « Titulaires »	<i>Effectif et charges PMGA (dont 1 mutualisé)</i>
4 agents « Contractuels »	<i>Effectif et charges PMGA (dont 3 mutualisés)</i>
4 agents « GUP »	<i>Effectif CAM (Transfert de charges)</i>
13 agents au total	

Catégorie de mission



Catégorie de contrat



Affectation du personnel

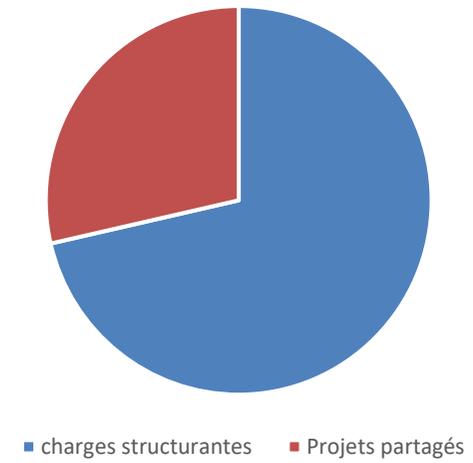
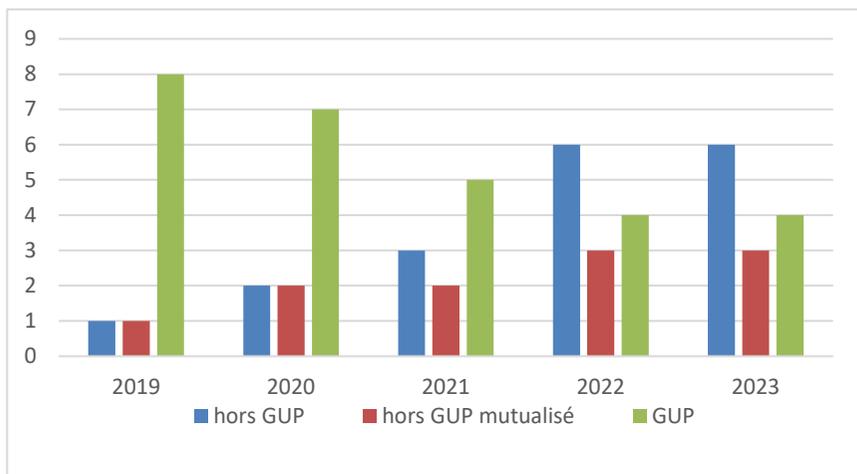


Tableau de synthèse sur les effectifs depuis 2019

	Effectif 2019	Charges CA 2019	Effectif 2020	Charges CA 2020	Effectif 2021	Charges CA 2021	Effectif 2022	Charges BP 2022	Effectif 2023	Charges BP 2023
Hors GUP	1		2		3		6 (dont 1 LM)		6 (dont 1 LM)	
Hors GUP mutualisé	1		2	175 321,64	2	224 108,18	3	496 000,00	3	465 000,00
GUP	8		7	634 128,84	5	451 384,40	4	245 948,50	4	232 885,00
Total	10	762 283,82	11	809 450,48	10	816 294,20	13	741 948,50	13	698 385,00

Dépenses charges de personnel 2023

	Dépenses	Recettes	Charges nettes
4 agents titulaires PMGA	234 500,00	35 200,00	199 300,00
5 agents non titulaires PMGA	231 000,00	203 000,00	28 000,00
4 agents GUP	232 885,00	127 000,00	105 885,00
S/total	698 385,00	365 200,00	333 185,00
Personnel ADS	400 000,00	400 000,00	0,00
Total	1 098 385,00	765 200,00	333 185,00



A noter que certains de ces frais de personnel génèrent des recettes (soutiens financiers à des postes de chargés de missions), venant contrebalancer en recettes ces dépenses. Cela répond à une volonté du PMGA de renforcer et structurer ses services pour répondre à l'ensemble de ces obligations tout en continuant à travailler à ses projets de développement ... l'attractivité du PMGA passe également par l'ensemble de ses projets développés qui répondent aux objectifs et engagements dans le cadre de la transition énergétique, du SCOT et du CDD

Le PMGA comme de nombreuses collectivités au plan national, connaît des difficultés pour recruter des agents, quel que soit le niveau hiérarchique ou les catégories. En effet la conjoncture économique et de l'emploi étant plus favorable, certains métiers de la fonction publique sont de facto moins attractifs.

b. Dépenses/Recettes – Fonctionnement et Investissement

DEPENSES Fonctionnement et Investissement		Charges structurantes	Projets validés et délibérés	Projets proposés à l'arbitrage	Recettes attendues	
					Subvention	EPCI
Chapitre 011 Charges à caractère général		275 725,00 €	555 200,00 €	284 000,00 €	150 417,00 €	475 783,00 €
60622	Carburants	1 200,00 €				
60612.1	Electricité (véhicules)	1 000,00 €				
60623	Alimentation	1 000,00 €				
60628	Achats matériel et fourniture	1 000,00 €				
60631	Fournitures d'entretien	50,00 €				
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €				
6064	Fournitures administratives	500,00 €				
6068	Autres matières et fournitures	50,00 €				
611	Prestation de services :					
	<i>convention assitance AM</i>	39 500,00 €	39 500,00 €			
	<i>cadastre solaire</i>	80 000,00 €	80 000,00 €		56 000,00 €	24 000,00 €
	<i>stratégie cadastre solaire</i>	30 000,00 €		30 000,00 €	21 000,00 €	
	<i>Action qualité de l'air</i>	30 000,00 €		30 000,00 €	8 000,00 €	
	<i>Pass tourisme</i>	28 000,00 €	28 000,00 €			28 000,00 €
6132	Locations immobilières	6 000,00 €				
6135	Locations mobilières	10 000,00 €				
614	Charges locatives et de copropriétés	91 000,00 €				
61551	Entretien matériel roulant	500,00 €				
6156	Maintenance	500,00 €				
6161	Assurances	15 000,00 €				
617	Etudes et recherches :					
	<i>Etude EMC²</i>	341 200,00 €	341 200,00 €			341 200,00 €
	<i>Mutualisation OT</i>	25 000,00 €	25 000,00 €		10 417,00 €	14 583,00 €
	<i>CDDC</i>	4 000,00 €	4 000,00 €			
	<i>TENMOD</i>	50 000,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €
	<i>Filière biosourcés</i>	50 000,00 €		50 000,00 €	17 000,00 €	
	<i>Schéma directeur de l'énergie</i>	30 000,00 €		30 000,00 €	10 000,00 €	
	<i>Etude méthaniseur (Aduga)</i>	25 000,00 €		25 000,00 €		
	<i>Etude projet réemploi matériaux constructio.</i>	15 000,00 €		15 000,00 €	5 000,00 €	
	<i>Etude Mobilité haut niveau de service co-voit</i>	40 000,00 €		40 000,00 €	10 000,00 €	
6182	Abonnements documentations	600,00 €				
6184	Versement organisme de formation	5 000,00 €				
6185	Frais de colloques et séminaires :					
	<i>Assises Tourisme</i>	6 000,00 €		6 000,00 €		
	<i>CDDC (Ateliers)</i>	10 000,00 €	10 000,00 €			
	<i>PCAET colloque</i>	1 000,00 €	1 000,00 €			
	<i>Fédé des scots</i>	500,00 €	500,00 €			

DEPENSES Fonctionnement et Investissement		Charges structurantes	Projets validés et délibérés	Projets proposés à l'arbitrage
Chapitre 023 Virement d'investissement		- €		
23	Virement section d'investissement			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		277 600,00 €	- €	- €
202	SCOT	276 100,00 €		
	Filière biosourcés			
	Mobilité Haut niveau de service co-voit			
2033	Annonces	1 500,00 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		16 000,00 €	- €	- €
2183	Matériel bureau et informatique	5 000,00 €		
2184	Mobiliser provision	10 000,00 €		
2188	Autres immo corporelles	1 000,00 €		

Recettes attendues	
Subvention	EPCI
5 376,00 €	- €
5 376,00 €	
- €	- €

	Dépenses	Recettes	Reste à Financer
Charges structurantes	1 918 297,00 €	430 576,00 €	1 487 721,00 €
Projets validé et délibérés*	584 473,00 €	584 473,00 €	- €
Projets proposés à l'arbitrage	284 000,00 €	71 000,00 €	213 000,00 €

	2023	
	Dépenses	Recettes
Liées aux charges structurantes	1 918 297,00 €	430 576,00 €
Liées aux projets validés et délibérés	584 473,00 €	584 473,00 €
Liées aux projets proposés à l'arbitrage	284 000,00 €	71 000,00 €
TOTAL	2 786 770,00 €	1 086 049,00 €
Besoin de financement	-	1 700 721,00 €

Charges Structurantes

Chapitre	Dépenses 2023	Subventions et mutualisation en 2023	Participations EPCI 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	275 725 €	60 000 €	215 725 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	720 105 €	365 200 €	354 905 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	628 867 €		628 867 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (SCoT)	277 600 €	5 376 €	272 224 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	16 000 €		16 000 €
Total	1 918 297 €	430 576 €	1 487 721 €

Projets/Actions validés et délibérés

Les projets validés sont des actions mutualisées qui ont déjà fait l'objet d'une délibération, d'un engagement de dépenses ou d'appels d'offres. Ces projets sont compensés par des recettes (subventions ou participation des EPCI concernées).

Ces projets « validés » pourraient difficilement être portés individuellement par les territoires :

Projets	Dépenses 2023	Subventions attendues En 2023	Participations EPCI 2023
Cadastre solaire	80 000 €	56 000 €	24 000 €
Pass Tourisme	28 000 €		28 000 €
Mutualisation des OT	25 000 €	10 417 €	14 583 €
Doc Tourisme	31 000 €	13 000 €	18 000 €
EMC ²	341 200 €		341 200 €
TENMOD	50 000 €		50 000 €
Logiciel Futureproofed PCAET	29 273 €		29 273 €
Total	584 473 €	79 417 €	505 056 €*

*Poste TENMOD : 33 000 € comptabilisé dans les charges structurantes

Détail de la répartition par territoire concernant les projets validés et délibérés :

EPCI	Participation plateforme PCAET**	Cadastre solaire	Pass Tourisme	Mutualisation OT	Doc Tourisme	EMC ²	Répartition Etude TENMOD	Répartition poste TENMOD	Total
CA AM	6 040,32	- €	16 712,66 €	8 704,32 €	10 743,86 €	208 251,36 €	- €	- €	250 452,52
CC ALN	2 671,68	2 339,22 €	1 100,15 €	572,98 €	707,24 €	12 958,18 €	10 000,00 €	6 600,00 €	36 949,45
CCGR	2 671,68	3 991,48 €	1 877,22 €	977,69 €	1 206,78 €	22 110,92 €	- €	- €	32 835,77
CC N&S	3 426,72	3 084,49 €	1 450,65 €	755,53 €	932,56 €	17 086,60 €	10 000,00 €	6 600,00 €	43 336,55
CC PC	3 426,72	3 832,14 €	1 802,28 €	938,66 €	1 158,61 €	21 228,25 €	10 000,00 €	6 600,00 €	48 986,66
CC2SO	4 181,76	4 462,92 €	2 098,94 €	1 093,17 €	1 349,32 €	24 722,49 €	- €	- €	37 908,60
CC TNP	3 426,72	3 301,67 €	1 552,79 €	808,73 €	998,22 €	18 289,66 €	10 000,00 €	6 600,00 €	44 977,79
CC VS	3 426,72	2 988,08 €	1 405,31 €	731,92 €	903,41 €	16 552,54 €	10 000,00 €	6 600,00 €	42 607,98
Total	29 272,32	24 000,00 €	28 000,00 €	14 583,00 €	18 000,00 €	341 200,00 €	50 000,00 €	33 000,00 €	538 055,32

Projets proposés à l'arbitrage

Projets	Dépenses 2023	Subventions attendues en 2023	Participations EPCI 2023
Stratégie solaire	30 000 €	21 000 €	9 000 €
Action qualité de l'air	30 000 €	8 000 €	22 000 €
Filière biosourcés	50 000 €	17 000 €	33 000 €
Schéma directeur de l'énergie	30 000 €	10 000 €	30 000 €
Etude méthaniseur (Aduga)	25 000 €		25 000 €
Etude projet réemploi matériaux de constructions	15 000 €	5 000 €	10 000 €
Etude mobilité haut niveau de service co-voiturage	40 000 €	10 000 €	30 000 €
Assises du Tourisme	6 000 €		6 000 €
Salon SIMI	40 000 €		40 000 €
Communication tourisme (photos + calendrier)	8 000 €		8 000 €
Communication EMC ²	3 600 €		3 600 €
Communication Mobilité (actions d'accompagnement mobilité douce)	10 000 €		10 000 €
Total	284 000 €	71 000 €	213 000 €

Historique des contributions « Statutaire et Action »

Année	Contribution Statutaire	Contribution Action
2019	850 000 €	338 496 €
2020	850 000 €	454 500 €
2021	850 000 €	Non appelée
2022	850 000 €	Non appelée
2023 : Besoin de financement (Hors excédent à reporter)	1 487 721 € à minima (charges structurantes) 1 700 721 € à maxima (charges structurantes + projets à arbitrer)	